

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE LA COTE SAINT ANDRE

ISERE

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mardi 04 mars 2014**

---

Procès-verbal de la réunion

Conseillers élus	27
Conseillers en fonction	26
Conseillers présents	19
Conseillers représentés	03
Conseillers absents	04

Le mardi quatre mars deux mille quatorze le Conseil Municipal de la commune de La Côte Saint André, dûment convoqué le vingt cinq février s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky LAVERDURE, Maire de la Ville de LA COTE SAINT ANDRE.

La séance est ouverte à vingt heures trente en présence de :

M. André BARBAN, Mme Martine CORREARD, M. Dominique MASSON, M.Christophe VIGNON, Adjoint.

Mme Marie-Thérèse BOUCHARD, M.Bлагоj MATEVSKI, M.René JALLUT, Mme Cécile MARMONNIER, Mme Roseline BIESSY, M. DESORMEAU-BEDOT Philippe, M. DROUULT Luc, Mme Brigitte MONTEIL, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Marielle COUP, Mme Mireille GILIBERT, M.Joël GULLON, M.Eric GERMAIN-CARA, Mme Nunzia MAZZILLI.

Conseillers absents représentés :

Madame Elisabeth NICLOUD représentée par Monsieur Blagoj MATEVESKI

Madame Véronique LIBMAN représentée par Monsieur André BARBAN

Monsieur Aziz AZIZ représenté par Monsieur Jacky LAVERDURE

Conseillers absents :

Monsieur Roland GACHET

Monsieur Pierre EISLER

Madame Anne VROYLANDT

Madame Catherine REYNIER

Secrétaire de séance :

Madame Cécile MARMONNIER

Le compte rendu de la séance du 04 février 2014 est signé par tous les membres présents.

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2014  
RELEVÉ DE DECISIONS

Point n°01 : Impôts locaux – vote du taux des trois taxes directes locales 2014

L'assemblée vote à l'unanimité le maintien des taux de : la taxe d'habitation à 11.38 %, la taxe foncière bâtie à 24.18 %, la taxe foncière non bâtie à 59.02 %.

Point n°02 : Approbation du compte de gestion 2013

Le conseil municipal arrête à l'unanimité les résultats budgétaires et le résultat de clôture de l'exercice 2013 à + 782 586.11 €.

Point n°03 : Budget général – approbation du compte administratif 2013

L'assemblée approuve à l'unanimité les résultats présentés par A Barban, 2<sup>ème</sup> adjoint avec un résultat global de + 782 586.11 €.

Point n°04 : Budget général – affectation du résultat 2013

L'assemblée vote à l'unanimité l'affectation : en investissement (R 1068) de 449 685.13 € et en fonctionnement (R 002) de 248 306.34 €.

Point n°05 : Budget primitif 2014 de la Commune

Le budget est approuvé par 16 voix pour et 06 voix contre pour un total de :

- en fonctionnement : dépenses (4 852 140 €) recettes (4 852 140 €)
- en investissement : dépenses (1 664 060 € dont 482 465.13 € de restes à réaliser) recettes (1 664 060 € dont 449 685.13 € de résultats affectés et 436 000 € d'emprunt)

Point n°06 : Vie associative – subvention bourse à projets 2014 pour les 150 ans de la société philharmonique

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le vote d'une aide de 1 500 € dans le cadre du projet CAP 150.

Point n°07 : Enseignement 1<sup>er</sup> degré – Forfait scolaire année 2014 – 2015

Le conseil municipal vote à l'unanimité : 4 411 € pour les classes élémentaires, 6 211 € pour les classes maternelles et 2 176 € (dont 320 € à charge de la ville) pour le Réseau d'aides spécialisées des élèves en difficulté (RASED).

Point n°08 : Personnel – Modification du tableau des effectifs

L'assemblée approuve par 16 voix pour et 06 contre la suppression d'un emploi de non titulaire d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 19 h 30 à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014.

Point n°09 : Personnel – Création d'un emploi saisonnier

L'assemblée vote à l'unanimité la création d'un emploi au service technique de non titulaire à temps complet d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 16 juin 2014 au 13 septembre 2014.

Point n°10 : Personnel – Détermination des ratios pour les avancements de grade 2014  
Le conseil décide à l'unanimité un taux uniforme de 0% pour les catégories A, B et C.

Point n°11 : Personnel – Modification du règlement du Compte Epargne Temps  
L'assemblée approuve à l'unanimité la modification permettant au personnel de la ville d'épargner les congés non pris et attribués pour l'année n-1, dans la limite du plafond autorisé et non modifiable, soit 60 jours maximum.

Point n°12 : Culture – Convention Ville/Association « Dans les pas de Jongkind en Dauphiné » pour le dépôt d'une œuvre d'art  
Le maire est autorisé à l'unanimité à signer une convention permettant le dépôt d'un tableau appartenant à l'association dans l'hôtel de ville.

Point n°13 : Urbanisme – Transfert d'une portion de la RD 518 au domaine public communal  
Le maire est autorisé à l'unanimité à signer les documents afférents au transfert dans le domaine communal de la section de la route départementale entre les PR 42+011 et PR 42+549, correspondant à la rue de la République.

Point n°14 : Urbanisme – Vente de la parcelle section BE 216 aux consorts Thomas  
L'assemblée autorise à l'unanimité le maire à signer la vente de la parcelle de 467 m<sup>2</sup> de terrain aux consorts Thomas pour 20 000 € et la convention de servitude pour le passage de la canalisation du Biel.

Point n°15 : Urbanisme – Convention d'occupation précaire d'exploitation d'un bien communal  
Le maire est autorisé à l'unanimité à signer la convention tendant à l'exploitation temporaire d'une partie de la parcelle cadastrée AS 9 lieudit Allivet et Bouvain par l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de La Côte Saint André.

Point n°16 : Travaux – Assainissement collectif : constitution d'un groupement de commandes avec Bièvre Isère Communauté  
Le maire est autorisé à l'unanimité à signer la convention de groupement de commandes avec la Communauté de communes pour la mise en séparatif du réseau unitaire d'assainissement du chemin des Meunières .

Point n°17 : Travaux – Assainissement collectif : signature de conventions avec Bièvre Isère Communauté et les propriétaires situés chemin des Meunières pour la mise en séparatif des branchements particuliers  
Le conseil approuve à l'unanimité la réalisation des travaux de mise en séparatif du réseau unitaire d'assainissement du Chemin des Meunières avec une prise en charge financière répartie pour 1/3 à la charge des propriétaires, 1/3 à la charge de Bièvre Isère Communauté et 1/3 à la charge de la commune, soit environ 16 700 € HT.